

Déclaration de la Tunisie
A la 24^e réunion extraordinaire de la Commission

Conformément aux engagements prises par la Tunisie dans le cadre des conventions internationales relatives à la gestion durable des ressources maritimes, nous tenons à vous informer, comme mentionné dans notre rapport annuel transmis au Secrétariat de l'ICCAT le 14 septembre 2024 que des débarquements de germon ont été constatés dans les ports tunisiens et que jusqu'au mois d'octobre 2024, les quantités ont avoisiné environ 110 t.

Ces quantités débarquées ont été enregistrées suite à un programme national visant à renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance des débarquements. D'après des observations et des rapports, les débarquements de germon proviennent principalement des captures de palangriers.

Pour garantir une exploitation durable de cette ressource et compte tenu de l'importance accordée par la Tunisie à cette espèce dans son programme de gestion durable de ces ressources halieutiques, une initiative basée sur un suivi scientifique par l'Institut national des sciences et technologies de la mer est en place depuis le début de cette année. Cette initiative vise à renforcer et à collecter des données sur le germon de la Méditerranée.

En raison des mesures prises par la Tunisie et afin de maîtriser la pêche au germon, nous demandons à votre instance de nous accorder un quota annuel de 150 t de germon de la Méditerranée.